

HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE DU PACIFIQUE (PHOAFS)

(Nadi, Fidji, 9 mars 2023)

Référence du document	Séance 2 – Point 2.3 de l'ordre du jour
Titre	Développer la notion de programme de recherche régional dans le Pacifique
Suite à donner	Pour décision

Synthèse/brève description/principaux points

Le présent document a pour objet de proposer un modèle en vue de l'instauration d'une collaboration régionale en matière de recherche et de développement dans l'agriculture et la foresterie : le « programme de recherche régional » (RRA, d'après l'anglais *Regional Research Agenda*). L'objectif du RRA est de permettre aux membres de repérer les difficultés qui sont communes aux pays insulaires océaniques en matière de développement de la foresterie et de l'agriculture, de créer des partenariats de recherche dans le Pacifique et de définir des stratégies de recherche visant à surmonter ces difficultés. Le RRA permet d'insérer la prise de décision, le leadership et la planification dans un mécanisme inclusif pour le Pacifique. Le cadre ici proposé pour le RRA a été mis au point lors de consultations régionales menées par une équipe de projet chapeauté par la Division ressources terrestres (LRD) de la Communauté du Pacifique (CPS) de mars à août 2022.

Recommandations :

- a) Approuver le cadre proposé pour le RRA.
- b) Approuver la collaboration entre la Division LRD de la CPS et les pays membres ainsi que l'exécution par la Division des étapes nécessaires à la mise en œuvre du cadre.
- c) Approuver l'inscription systématique du rapport du RRA à l'ordre du jour des Conférences des directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique (PHOAFS).

Élaboration d'un programme de recherche régional pour le Pacifique (RRA)

Contexte

1. Il n'existe aucun programme de coordination et de collaboration en matière de recherche dans l'agriculture et la foresterie piloté et géré par les États et Territoires insulaires océaniques.
2. Lors de la conférence virtuelle qu'ils ont tenue en août 2021, les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique (PHOAFS) ont approuvé l'élaboration d'un Programme de recherche régional (RRA) pour l'agriculture et la foresterie dans le Pacifique et ont formulé deux recommandations :
 - a. La Division LRD assurera la coordination avec les États et Territoires membres afin de mobiliser des ressources et d'engager un processus participatif en vue de l'élaboration du RRA.
 - b. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique et les ministres de l'Agriculture et de la Foresterie (PMAFS) assureront la supervision stratégique et la gouvernance du RRA.

3. Le RRA fournit un cadre dans lequel s'inscrit la mise en œuvre de la Stratégie pour l'agriculture et la foresterie dans le Pacifique (*Séance 2 : document de travail 2.2*).
4. Le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) a financé le lancement de consultations régionales visant à définir un cadre pour la collaboration régionale en matière de recherche (ci-après : le projet). Lien : <https://www.aciar.gov.au/project/gmcp-2021-170>.

Objectif du projet

5. Les consultations régionales poursuivaient deux objectifs précis :
 - a. Établir une définition et une vision communes du RRA et déterminer quels sont les résultats attendus de ce programme.
 - b. Définir le cadre et les processus dans lesquels s'inscrira la réalisation desdits résultats à moyen terme.
6. Ces consultations ont permis de définir les ambitions partagées, de décrire les systèmes et processus concernés et de spécifier les effets escomptés de la collaboration régionale rendue possible par le RRA.

Contexte/informations utiles :

7. Aux fins de la coopération avec les participants, vingt entretiens individuels avec les informateurs clés et trois ateliers ont été organisés. Au total, 88 personnes représentant 13 États et Territoires insulaires océaniques ont participé aux travaux : 39 femmes et 49 hommes représentant des gouvernements (49), des entités intergouvernementales (24), des universités (8), des ONG/organisations de la société civile (4) et des entités du secteur privé (3) ; il y avait parmi eux des directeurs de l'agriculture et de la foresterie actuellement en exercice (15).
8. La consultation régionale s'est appuyée sur une méthode solide pour orienter les analyses et la recherche de thèmes et de tendances ; cette méthode était éthique, traçable, sûre et respectueuse de l'anonymat des participants.
9. Les participants se sont tous accordés à dire qu'il fallait mettre en place un RRA. Les partenaires du Pacifique ont estimé que la collaboration en matière de recherche à l'échelon régional présenterait plusieurs avantages : partager les risques (avancer en partenariat ou périr seul) ; bâtir un corpus de connaissances grâce au partage d'informations, de ressources et de réseaux ; apporter une valeur ajoutée et obtenir des résultats en répondant ensemble aux priorités et enjeux communs en matière de recherche, en orientant les politiques publiques du Pacifique, et plus généralement en renforçant les capacités dans le domaine des sciences et de la recherche.
10. La consultation régionale a permis de définir comme suit la vision pour le RRA :

Le programme de recherche régional repère les difficultés qui sont communes aux pays océaniques en matière de développement de la foresterie et de l'agriculture, il crée des partenariats de recherche dans le Pacifique et il oriente les stratégies de recherche pour surmonter ces difficultés. Avec le RRA, la prise de décision, le leadership et la planification relèvent d'un processus inclusif unique pour la région.

11. La consultation régionale a permis d'articuler dans un diagramme les activités et rôles opérationnels du RRA autour de trois grands axes – *l'écoute, l'évaluation par les pairs, et les partenariats de recherche* (voir **Figure 1**). Voici à quoi correspondent ces trois grands axes :
 - a. *L'écoute* : il s'agit d'une démarche ascendante visant à mettre en œuvre un processus inclusif pour rassembler des informations sur les projets et sur les domaines

- prioritaires au niveau national. Avec l'appui du coordonnateur du RRA, les priorités nationales qui sont susceptibles de présenter un intérêt pour la région sont soumises à une évaluation par les pairs à l'échelon régional.
- b. *L'évaluation par les pairs* : c'est l'évaluation, à la lumière de critères approuvés, des projets et des priorités par un groupe régional de responsables de la recherche.
 - c. *Les partenariats de recherche* : ils visent à élaborer et mettre en œuvre des projets de recherche axés sur des partenariats locaux et régionaux.
12. La consultation régionale a permis de mettre en évidence les caractéristiques puis les rôles et activités techniques précis du RRA à trois niveaux : technique, exécutif, politique/stratégique.
13. La majorité des participants aux consultations régionales a recommandé que le cadre du RRA n'entraîne pas la création d'une nouvelle entité mais plutôt le renforcement des institutions, systèmes et structures déjà en place à l'échelon régional.
14. Projet de consultations régionales en cours (finalisation) :
- a. Finaliser le rapport du RRA d'ici décembre 2022. Ce rapport public est à la disposition des membres et des partenaires.
 - b. Perfectionner les critères sur lesquels reposera l'évaluation des priorités par les pairs.
15. Les ministres de l'Agriculture et de la Foresterie approuvent la suite des travaux concernant le RRA (étapes suivantes proposées) :
- a. Confirmer que les bailleurs de fonds financeront la mise en œuvre du modèle proposé pour le RRA.
 - b. Définir les rôles et responsabilités incombant au Secrétariat du RRA.
 - c. Définir les rôles et responsabilités incombant au groupe régional de responsables de la recherche chargé de procéder à l'évaluation par les pairs au regard des critères définis.
 - d. Définir les rôles et responsabilités incombant au coordonnateur du RRA dans la gestion des fonctions du Secrétariat du RRA.

Recommandations :

Les Directeurs de l'agriculture et de la foresterie sont invités à approuver l'avancement des travaux concernant le RRA et les étapes suivantes :

16. Approuver le cadre proposé pour le RRA.
17. Approuver la collaboration entre la Division LRD de la CPS et les pays membres ainsi que l'exécution par la Division des étapes nécessaires à la mise en œuvre du cadre.
18. Approuver l'inscription systématique du rapport du RRA à l'ordre du jour des Conférences régionales des directeurs de l'agriculture et de la foresterie (PHOAFS).

Figure 1 : synthèse des trois grands axes de l'instauration dans le Pacifique d'une collaboration en matière de recherche et de développement dans l'agriculture et la foresterie

